



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 053 691 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
22.11.2000 Bulletin 2000/47

(51) Int. Cl.⁷: **A24F 19/00, A24F 19/14**

(21) Numéro de dépôt: **00401410.6**

(22) Date de dépôt: **22.05.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **21.05.1999 FR 9906523**

(71) Demandeur: **Vasseur, Pierre**
78670 Villennes sur Seine (FR)

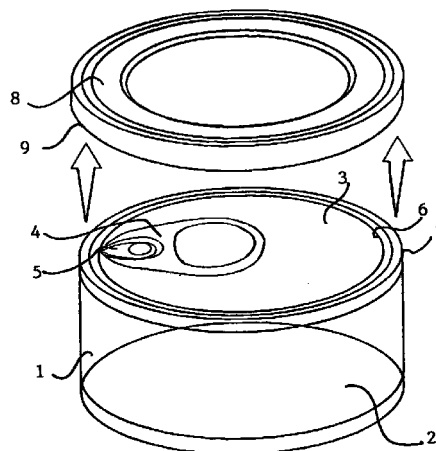
(72) Inventeur: **Vasseur, Pierre**
78670 Villennes sur Seine (FR)

(74) Mandataire: **Breese, Pierre**
Breese - Majerowicz
3, avenue de l'Opéra
75001 Paris (FR)

(54) **Cendrier portable**

(57) La présente invention concerne un cendrier pour fumeurs, caractérisé en ce qu'il est formé par un corps fermé par un opercule de scellage apte à être retiré pour une première utilisation, et un couvercle (8) amovible pour la fermeture après utilisation dudit corps.

Fig.1



Description

[0001] La présente invention concerne un cendrier individuel ou collectif pour fumeurs.

[0002] On connaît de façon générale des cendriers, et notamment de cendriers portables. A titre d'exemple, le brevet français FR2737089 décrit un cendrier portable en forme de boîte parallélépipédique fixée sur un clip servant à récupérer les mégots de cigarettes. L'invention concerne une boîte peu volumineuse comportant un couvercle à l'intérieur de laquelle il est possible d'éteindre un mégot de cigarette et de le stocker. Cette boîte est fixée à un clip ce qui va permettre de la porter à une ceinture ou à d'autres supports.

[0003] A autre brevet français publié sous le numéro FR2626443 concerne un cendrier jetable pourvu d'un couvercle permettant d'étouffer la combustion d'un mégot dans le réceptacle, ainsi que de transporter le cendrier dans une poche d'un vêtement.

[0004] Un autre brevet français FR2506571 concerne un cendrier individuel portable, constitué d'un corps principal comprenant une boîte à cendres, un couvercle permettant de vider le cendrier, et un orifice ménagé dans une plaque pour permettre l'introduction d'une cigarette allumée. L'orifice est pourvu d'éléments intérieurs agencés pour retenir une cigarette en position introduite partiellement dans la boîte à cendres.

[0005] Le but de l'invention est de proposer un cendrier portable conditionné pour permettre une première utilisation après activation, et ensuite une réutilisation répétée.

[0006] A cet effet, l'invention concerne un cendrier pour fumeurs, caractérisé en ce qu'il est formé par un corps fermé par un opercule de scellage apte à être retiré pour une première utilisation, et un couvercle amovible pour la fermeture après utilisation dudit corps.

[0007] Avantagusement, le corps est formé d'une jupe cylindrique fermée à sa face frontale inférieure par un fond et à sa face frontale supérieure par un opercule présentant une zone d'ouverture délimitée par une ligne d'arrachage, ladite zone d'ouverture étant munie d'un moyen de préhension.

[0008] De préférence la ligne d'arrachage est une ligne circulaire d'un rayon légèrement inférieur au rayon de la jupe cylindrique.

[0009] Selon une variante avantageuse, le fond et l'opercule sont découpés dans une feuille métallique présentant une bordure de scellage.

[0010] Selon un mode de réalisation préféré, le cendrier contient un matériau ininflammable, optionnellement parfumé ou traité pour absorber les odeurs.

[0011] Selon une variante, il contient un matériau granuleux minéral.

[0012] De préférence, la jupe est réalisée en une matière plastique.

[0013] Selon une variante particulière, le couvercle amovible présente une bordure périphérique apte à s'adapter sur la jupe cylindrique.

[0014] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit, se référant aux dessins annexés où :

- la figure 1 représente une vue éclatée du cendrier selon l'invention avant la première utilisation ;
- la figure 2 représente une vue du cendrier pendant la préparation pour une première utilisation ;
- la figure 3 représente une vue du cendrier en cours d'utilisation ;
- la figure 4 représente une vue du cendrier après utilisation.

[0015] Les figures annexées représentent des vues d'un exemple non limitatif de réalisation d'un cendrier, constitué par une jupe cylindrique (1) en matière plastique fermée à sa partie inférieure par un fond (2) scellé sur la jupe (1). Le fond (2) est formé par un disque métallique, par exemple en tôle d'acier découpé présentant un bord relevé pour le scellage sur le bord inférieur de la jupe. La jupe est réalisée en matière plastique transparente.

[0016] La partie supérieure de la jupe est fermée par un opercule métallique présentant une zone d'ouverture (3) délimitée par une ligne d'arrachage (6). Cette ligne d'arrachage (6) est une ligne estampée à l'aide d'un emporte-pièce par exemple. Elle fragilise le couvercle métallique pour permettre un arrachage de la zone centrale (3) munie d'un anneau de préhension (4) fixé par un rivet (5). La forme générale du corps est celle d'une boîte de conserve.

[0017] Un couvercle (8) en matière plastique vient coiffer l'ensemble. Il présente une bordure légèrement conique rentrante pour assurer le maintien du couvercle sur le corps du cendrier, tout en autorisant le retrait de ce couvercle pour l'utilisation du cendrier.

[0018] La figure 2 représente le cendrier en cours d'ouverture. L'utilisateur exerce une traction sur l'anneau, ce qui provoque la déchirure de l'opercule le long de la ligne d'arrachage. Le corps du cendrier contient avantagusement des grains de minéraux parfumés. Ces grains présentent une granulométrie de l'ordre du millimètre. Il absorbe les mauvaises odeurs et contient une substance odoriférante. Il est également possible d'utiliser du bois traité ininflammable odorisé ou traité avec un absorbeur d'odeur.

[0019] Après usage, le cendrier peut être refermé avec le couvercle (8) qui vient se clipser sur la partie supérieure de la jupe, qui reste cerclée par la partie annulaire (9) de l'opercule métallique. Cette partie annulaire (9) assure la rigidité de la jupe (1).

[0020] L'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit. Il s'étend à d'autres formes, matériaux, et modes de fermeture.

Revendications

1. Cendrier pour fumeurs caractérisé en ce qu'il est

formé par un corps fermé par un opercule de scel-
lage apte à être retiré pour une première utilisation,
et un couvercle (8) amovible pour la fermeture
après utilisation dudit corps.

5

2. Cendrier pour fumeurs selon la revendication 1
caractérisé en ce que le corps est formé d'une jupe
(1) fermée à sa face frontale inférieure par un fond
(2) et à sa face frontale supérieure par un opercule
présentant une zone d'ouverture délimitée par une 10
ligne d'arrachage (6), ladite zone d'ouverture étant
munie d'un moyen de préhension (4).
3. Cendrier pour fumeurs selon la revendication 2
caractérisé en ce que la ligne d'arrachage (6) est 15
une ligne circulaire d'un rayon légèrement inférieur
au rayon de la jupe (1) cylindrique.
4. Cendrier pour fumeurs selon la revendication 1
caractérisé en ce que le fond (2) et l'opercule sont 20
découpés dans une feuille rigide présentant une
bordure de scellage.
5. Cendrier pour fumeurs selon la revendication 1
caractérisé en ce qu'il contient un matériau inin- 25
flammable optionnellement parfumé ou traité pour
absorber les odeurs.
6. Cendrier pour fumeurs selon la revendication 5
caractérisé en ce qu'il contient au moins un maté- 30
riau granuleux minéral.
7. Cendrier pour fumeurs selon l'une au moins des
revendications précédentes caractérisé en ce que
la jupe (1) est de forme cylindrique. 35
8. Cendrier pour fumeurs selon l'une au moins des
revendications précédentes caractérisé en ce que
le couvercle (8) amovible présente une bordure
périphérique apte à s'adapter sur la jupe (1) cylin- 40
drique.

45

50

55

Fig.1

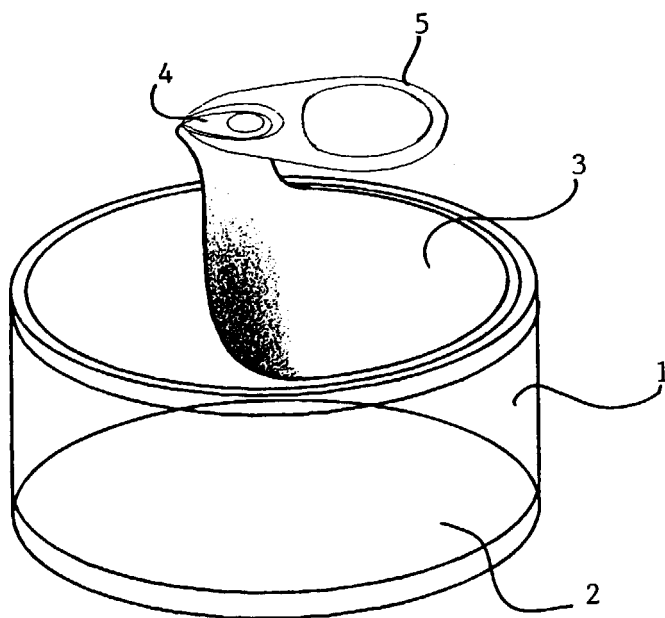
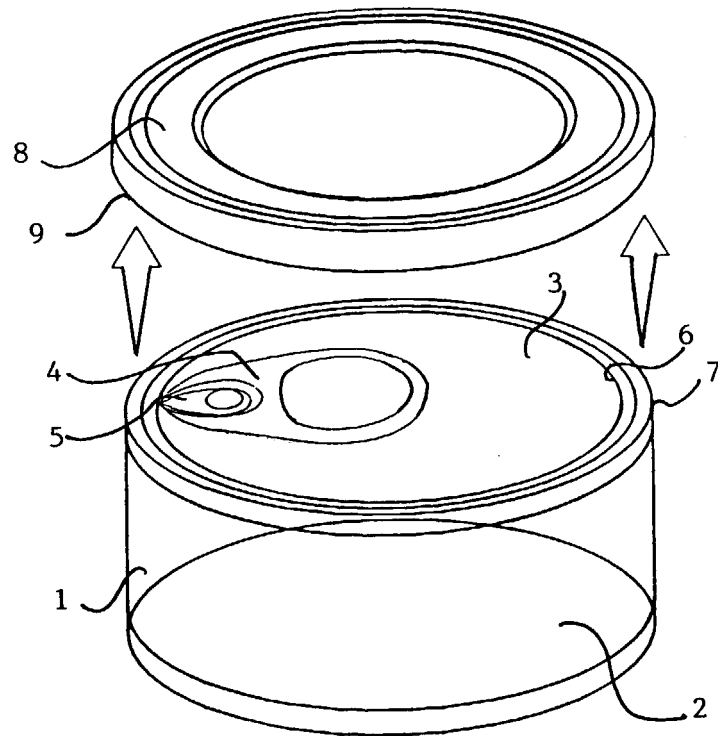


Fig.2

Fig.4

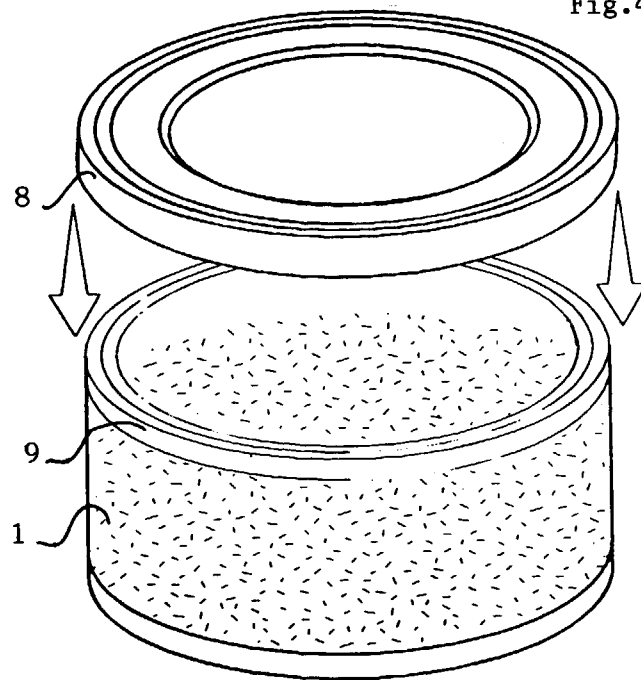
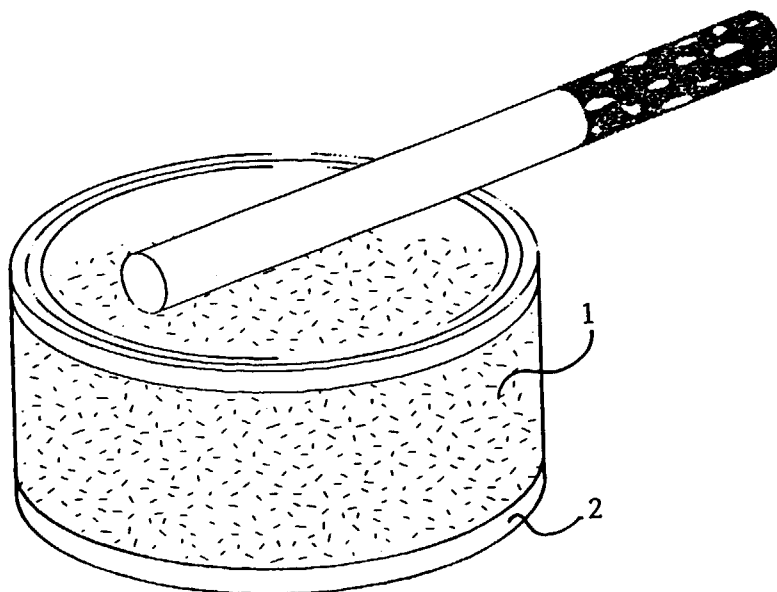


Fig.3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 40 1410

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CL7)
Y	FR 2 757 750 A (JEAN MARCEL) 3 juillet 1998 (1998-07-03) * le document en entier *	1,2,4-8	A24F19/00 A24F19/14
Y	FR 2 036 737 A (BERNSTEIN) 31 décembre 1970 (1970-12-31) * le document en entier *	1,2,4-8	
A	US 5 370 261 A (CHIN-FA LIN) 6 décembre 1994 (1994-12-06) * le document en entier *	1	
A	FR 2 132 327 A (ANCHOR HOCKING CORPORATION) 17 novembre 1972 (1972-11-17) * le document en entier *	1-3,7,8	
A	US 4 328 905 A (HARDT) 11 mai 1982 (1982-05-11) * le document en entier *	1-4,7,8	
A	US 4 187 864 A (TADDEO) 12 février 1980 (1980-02-12) * le document en entier *	1,7,8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL7) A24F
A	FR 1 334 475 A (BOUDIER) 16 décembre 1963 (1963-12-16)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 7 août 2000	Examineur Riegel, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503.03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 1410

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-08-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2757750 A	03-07-1998	AUCUN	
FR 2036737 A	31-12-1970	AUCUN	
US 5370261 A	06-12-1994	AUCUN	
FR 2132327 A	17-11-1972	BE 781569 A CA 952454 A DE 2215778 A ES 401312 A GB 1377815 A IT 952524 B JP 54031429 B LU 65090 A NL 7204314 A SE 396052 B US 3734333 A ZA 7202134 A	17-07-1972 06-08-1974 26-10-1972 01-02-1975 18-12-1974 30-07-1973 06-10-1979 11-07-1972 04-10-1972 05-09-1977 22-05-1973 28-11-1973
US 4328905 A	11-05-1982	CH 643502 A DE 3017042 A FR 2479153 A GB 2072131 A, B IT 1135724 B	15-06-1984 01-10-1981 02-10-1981 30-09-1981 27-08-1986
US 4187864 A	12-02-1980	AUCUN	
FR 1334475 A	16-12-1963	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82